

Quarante-sixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 11 mars 2020, à 17 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2020-03-0273 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2020-03-0274 **PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 12 février 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 12 février 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI / FLS / FSE

2020-03-0275 **DISTRILLERIE BIRSTER INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Distillerie Birster inc. et son projet sont admissibles au Fonds FLI-régulier, FLS et FSE-nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier, FLS et FSE-nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet nouvel entrepreneur, au montant de 10 000 \$ (5 000 \$ par promoteur), pour le projet de démarrage de l'entreprise Distillerie Birster inc., de même que d'accorder un prêt FLI Régulier de 20 000 \$, au taux d'intérêt de 5 % sur un prêt de 7 ans, et un prêt FLS de 20 000 \$, au taux de 9 % sur un prêt de 7 ans, pour ce projet;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

2020-03-0276

MORATOIRE LUNETTERIE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que l'entreprise Lunetterie Générale et son projet ont reçu en juillet 2014 un prêt de 100 000 \$ ainsi que 2 subventions Fonds jeunes promoteurs de 6000 \$ chacune ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement d'accorder un moratoire complet sur capital et intérêts pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi de ce moratoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un moratoire complet sur capital et intérêts pour une période d'un an au cours de laquelle aura lieu un suivi périodique. Le tout sera conditionnel à la confirmation écrite de la participation au moratoire complet des autres créanciers. Le rappel de la subvention du FDE devra aussi être inclus dans le moratoire;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ce moratoire.

Adoptée.

2020-03-0277

ENTENTE DE SERVICE 2019-2020 ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos a déposé une demande de service pour l'année 2020-2021 à la MRC des Sources pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) ;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 9 715 \$ pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi d'Asbestos et

la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA), soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2020-03-0278
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Michel Plourde propose la levée de la séance à 17 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier